

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. **Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

ELLIPSIS HIGH YIELD FUND
Part SEUR - Code ISIN FR0011458728
Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM Ellipsis High Yield Fund, de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, la meilleure performance possible au moyen d'une gestion active directionnelle sur les obligations libellées en euros, principalement d'émetteurs non financiers, de catégorie spéculative.

- La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori de celle de l'indicateur de référence ICE BofAML BB-B Euro Non-Financial High Yield Constrained Index en Euros. Cet indice est représentatif de la performance des obligations de catégorie spéculative libellées en euros (émetteurs privés hors financières) dont la notation est supérieure ou égale à B- / B3. Cet indicateur est disponible sur le site d'Intercontinental Exchange (Ticker HEC5).
- La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse crédit complète de l'émetteur comme de l'émission. Le processus d'investissement privilégie une approche ascendante favorisant la sélection des valeurs en fonction de leurs caractéristiques propres avant de s'intéresser au secteur ou au pays d'activité de l'émetteur, basée sur un double moteur de performance : le portage et le resserrement de la prime de risque crédit.
Le niveau de durée et de risque de crédit est piloté à travers le choix des titres (émetteur, maturité) ainsi que l'allocation sur une poche moins risquée pouvant représenter jusqu'à 40%. La fourchette de sensibilité moyenne du portefeuille aux taux est comprise entre 0 et +6. Le FCP affiche une notation moyenne pondérée supérieure à B- / B3 sur le périmètre de titres notés (échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par ces agences). Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euros, des pays membres de l'OCDE, du G20 et de l'Espace Economique Européen. Le fonds pourra investir dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net du FCP.
- Le FCP détient entre 60% et 100% de son actif net en titres émis par des entités privées de catégorie spéculative (titres dont la notation est inférieure à BBB- / Baa3). L'allocation s'effectue sans prédominance géographique parmi les principaux marchés de la dette libellée en euro, et sans contrainte concernant le type de dette (taux fixe ou taux flottant, tout rang de subordination, obligations datées ou perpétuelles...). L'exposition aux obligations financières de catégorie spéculative est inférieure à 10%. Par ailleurs, la proportion de titres non notés ou dont la notation est inférieure à B- / B3 est inférieure à 20%. Le FCP peut également détenir entre 0% et 40% de son actif net en titres publics ou privés de catégorie Investissement (correspondant à une notation supérieure ou égale à BBB- / Baa3), dans les cas où le marché des titres de catégorie spéculative n'offrirait pas d'opportunités jugées suffisamment intéressantes.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de constitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, sans dépasser une limite d'exposition globale de 110% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue d'effectuer des arbitrages ou de couvrir le portefeuille. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Autres informations : L'équipe de gestion intègre dans ses décisions d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP
- Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.
- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.
- Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.
- Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*Les pourcentages indiqués se fondent sur le dernier exercice clos fin décembre 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

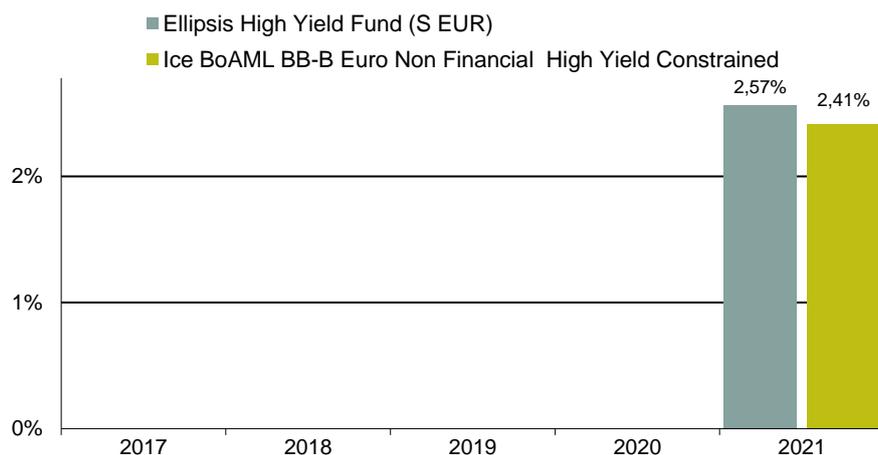
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	0,70% TTC de l'actif net*

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	0% TTC de l'actif net* (15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du fonds par rapport à l'indicateur de référence une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées.)

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES



La classe de parts SEUR a été créée le 19 mai 2020.

La devise de valorisation est l'euro (EUR).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie non acquis au fonds.

Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

Indicateur de référence avant 03/11/2021 : Ice BoAML BB Euro High Yield Non Financial Constrained Index en Euros
 Indicateur de référence après 03/11/2021 : ICE BofAML BB-B Euro Non-Financial High Yield Constrained Index en Euros

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.